



Liberté*Égalité*Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022

SLOW

ID : 081-218100253-20221201-DE_2022_029-DE

COMMUNE DE BELCASTEL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Jeudi 1^{re} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Procurations :

Date de la convocation : le vendredi 25 novembre 2022

Date de l'affichage de la convocation : le vendredi 25 novembre 2022

Délibération du conseil municipal numéro DE_2022_029

Le jeudi 1^{re} décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Belcastel s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPARBIE Christophe, maire.

Conseillers présents : ESPARBIE Christophe, BOUSCATEL Didier, CAVE Michel, YOUNDALE James, VASQUEZ Gonzalo, PINEL Thierry, NOEL-BETEMPS Elisa, RABIS Christine, PATIER Xavier.

Conseillers absents : CASANO Dominique

Conseillers absents et excusés : LAFFONT Guy, YOUNDALE James.

Procurations :

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur CAVE Michel (article L. 2121-15 du CGCT).

Objet : Participation financière 2021-2022 RPIC Teulat-Belcastel

Monsieur le maire expose au Conseil municipal :

Que la commission de l'école soumet au Conseil municipal la participation financière qu'elle a acceptée dans le cadre de la réunion du RPIC.

Cette participation doit être soumise au Conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la participation au RPIC de Teulat-Belcastel à hauteur de la somme de 22 876.66 € pour l'année 2021-2022.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

ESPARBIE Christophe,

